

Accès en **2^e année et 3^{ème} année** des études médicales odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme

Nombre de places fixées par arrêté du pour chacune des filières	Nombre de candidatures examinées par le jury	Nombre de candidats retenus en 2 ^{ème} année	Nombre de candidats retenus en 3 ^{ème} année
Médecine : 54	200	27	27
Odontologie : 13	54	3	5
Pharmacie : 13	15	3	7
Sage-femme : 8	33	5	3

Accès en **2^e année** des études médicales odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme des étudiants qui souhaitent exercer leur **droit au remords**

Nombre de places fixées par arrêté du pour chacune des filières	Nombre de candidatures examinées par le jury	Nombre de candidats retenus
Médecine : 2	1	1
Odontologie : 1	4	1
Pharmacie : 1	0	0
Sage-femme 1:	0	0